

Le 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 5 octobre 2021 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond, déclare la séance ouverte.

2021-10-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2021-10-161

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2021-10-162

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent-cinquante-trois-mille-trois-cent-soixante-et-onze dollars (153 371 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Volet Entretien des routes locales.

2021-10-163

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TERRAINS ET VOIES D'ACCÈS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit trouver un nouveau fournisseur pour le déneigement des terrains et voies d'accès municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme D. M. Pelletier Enr. a donné une soumission au montant de quatre-mille-deux-cents dollars (4 200 \$), excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Ferme D. M. Pelletier Enr. pour le déneigement des terrains et voies d'accès municipaux au montant de quatre-mille-deux-cents dollars (4 200 \$), excluant les taxes. Le contrat sera acquitté en deux versements égaux, soit le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} février 2022.

2021-10-164

DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2021

ATTENDU que les municipalités qui, selon leur calendrier, ont prévu tenir une séance ordinaire avant le 8 octobre 2021 à 16h30 (début de la période où le conseil d'une municipalité ne peut siéger en raison de la tenue d'une élection générale, art. 314.2 L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de cette séance, les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M ;

ATTENDU que le premier compare les revenus et dépenses au 30 août 2021 et ceux au 30 août 2020 et que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil accepte le dépôt de ces deux états financiers comparatifs au 31 août 2021.

2021-10-165

**ADOPTION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE RÉVISÉE POUR
SEPTEMBRE 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION DU
KAMOURASKA EST**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal approuve la prévision budgétaire 2021 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation du Kamouraska Est du 21 septembre, portant le revenu estimé pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska à vingt-six-mille-cinq-cent-trente-quatre dollars (26 534 \$), les dépenses à cinquante-et-un-mille-deux-cent-quarante-deux dollars (51 242 \$) et le déficit à vingt-quatre-mille-sept-cent-huit dollars (24 708 \$). La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de vingt-deux-mille-deux-cent-trente-sept dollars (22 237 \$). La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de deux-mille-quatre-cent-soixante-et-onze dollars (2 471 \$).

2021-10-166

**MISE À JOUR DES PERSONNES DÉSIGNÉES QUANT À
L'APPLICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska doit désigner des personnes pour l'application de certains de ses règlements ;

CONSIDÉRANT les nombreux changements au sein du personnel de la municipalité dans les dernières années et que les personnes désignées de certains règlements municipaux doivent être mis à jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, comme fonctionnaire désigné quant à l'application du règlement 04-4 régissant la collecte périodique des fosses septiques ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Monsieur Mathieu Landry, directeur des travaux publics, comme contrôleur quant à l'application du règlement 10-5 concernant les animaux ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Monsieur Mathieu Landry, directeur des travaux publics, comme personne désignée quant à l'application du règlement 2018-02 relatif au raccordement aux réseaux d'aqueduc, d'égout et pluvial ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, comme officier responsable quant à l'application du règlement 2020-04 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, comme officier responsable quant à l'application du règlement 2020-07 concernant les nuisances.

2021-10-167

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK –
VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL – SPECTACLE
D’HALLOWEEN**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu’elle désire financer en partie par ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de cinq cents dollars (500 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s’engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s’engage à publiciser l’événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l’activité ;

QUE la municipalité s’engage à affecter le montant de cinq cents dollars (500 \$) provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l’activité loisir culturel : Spectacle d’Halloween.

2021-10-168

**NOMINATION AU SIÈGE NO. 5 AU COMITÉ CONSULTATIF
D’URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Normand Millette a refusé de prolonger son mandat au CCU en août 2021 et qu’ainsi le siège no.5 est maintenant vacant ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cynthia Ouellet a accepté d’occuper un siège au CCU pour une durée de 2 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

DE nommer Madame Cynthia Ouellet au siège no. 5 au Comité consultatif d’urbanisme (CCU), et ce, jusqu’à la séance du mois d’août 2023.

2021-10-169

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR UNE
COMMUNAUTÉ ACTIVE AUPRÈS DE L’UNITÉ RÉGIONALE DE
LOISIR ET DE SPORT (URLS)**

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est membre de l’URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet, Sainte-Hélène à skis, répond aux objectifs et aux exigences du programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Damien Taris, agent de développement et de loisirs, à formuler une demande auprès de l’Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier pour une communauté active 2021 ainsi qu’à signer tout document relatif à ce projet auprès de l’URLS.

2021-10-170

AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉCHO DE LA PINIÈRE

CONSIDÉRANT les dépenses occasionnées par l'impression entière du journal l'Écho de la Pinière en couleur et que ces dépenses créer un manque à gagner ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle mouture de l'Écho de la Pinière est une source de fierté pour la municipalité et la fait rayonner à travers la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal augmente la contribution annuelle de la municipalité au journal l'Écho de la Pinière de 600\$ à compter de 2021.

2021-10-171

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima – 100\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2021-10-172

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 521,08 \$
- Liste des comptes à payer :	214 283,03 \$
- Salaires et allocations de dépenses de septembre 2021 :	<u>18 262,63 \$</u>
TOTAL :	237 066,74 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de septembre 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-10-173

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h25

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Cédric Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire